

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 18 Mars 2013 à 21 H 00**

L'an deux mille treize, le 18 Mars à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,

Madame Patricia CHARBOIS, Monsieur Morad FENNAS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO,

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,

Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH,

Pour la Commune de PONTCARRE,

Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Franck PAILLOUX.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,

Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Gérard DEBOUT, Monsieur Joël ROYNARD, Monsieur Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT.

Etait représenté :

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Jean Pierre SIVADIER par Monsieur Jean Claude FOURRIE (Suppléant).

Absent excusé : Monsieur Daniel CHEVALIER.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Denis THOUVENOT accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 25 Février 2013 est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de notification des bases prévisionnelles pour déterminer le produit fiscal attendu, Madame Mireille MUNCH propose de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

- Affectation des résultats du Compte Administratif 2012
- Vote des Taux d'imposition 2013
- Vote des Taux de TEOM 2013

Après acceptation de l'assemblée, Madame la Présidente propose de passer à l'ordre du jour.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 18 Mars 2013 à 21 H 00**

I- Compte de Gestion 2012 du Receveur :

Madame le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le Trésorier en poste à Pontault-Combault et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2012.

II- Vote du Compte Administratif 2012 :

Madame le Président s'est absentée pendant le vote du compte administratif.

Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes préside l'Assemblée pour la présente délibération.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président, président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

Article unique : Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2012, conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice	4 875 254,69 €
- Dépenses de l'exercice	4 821 697,30 €
- Résultat de l'exercice.....	53 557,39 €
- Résultat antérieur reporté	926 071,61 €
- Résultat de clôture	979 629,00 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice	932 042,92 €
- Dépenses de l'exercice	347 050,64 €
- Résultat de l'exercice	584 992,28 €
- Résultat antérieur reporté	- 20 656,16 €
- Résultat de clôture	564 336,12 €

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 18 Mars 2013 à 21 H 00**

III – Vote du Budget Primitif 2013 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L. 2121-29 et L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de budget,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président,

Vu le compte-rendu de la Commission des Finances du 6 février 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Adopte le Budget Primitif 2013 qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	5 785 023,00 Euros
- Recettes de fonctionnement :	5 785 023,00 Euros
- Dépenses d'investissement :	3 016 066,39 Euros
- Recettes d'investissement :	3 016 066,39 Euros.

IV – Questions diverses :

Fiscalité : Madame le Président informe que la DGFIP de Melun a demandé à la Brie Boisée, suite au passage à la fiscalité professionnelle unique en 2011, de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs qui sera en remplacement des commissions communales. Elle précise qu'elle prendra contact très rapidement avec les communes.

La séance est levée à 22h.

PROCHAIN CONSEIL :

- LUNDI 8 AVRIL 2013 à 21h 00 en Mairie de Pontcarré

Fait à PONTCARRE, le 20 Mars 2013

Le Président,

Mireille MUNCH